

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_024

Objet : Tarifs à appliquer dans le cadre de la convention de places d'éveil dans les établissements d'accueil du jeune enfant intercommunaux

Séance du mardi dix février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trois février deux mille vingt-six.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Jacques SIX (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (12) :

Antony GAUTIER à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Pierre GRANDGENEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Céline SAUZEAU - Philippe DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Gaël DUHAMEL à Philippe GRIMBER - Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEN à Jérôme DARQUES - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 71

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_024

Objet : Tarifs à appliquer dans le cadre de la convention de places d'éveil dans les établissements d'accueil du jeune enfant intercommunaux

En 2024, le conseil communautaire a autorisé le renouvellement des conventions de places d'éveil dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) intercommunaux avec le Département du Nord pour une durée de 3 ans.

Ces conventions permettent d'accueillir les enfants faisant l'objet d'un projet individuel d'accueil avec le Département au sein de nos EAJE intercommunaux.

Les EAJE de Cœur de Flandre agglo étant cofinancés par la CAF par le biais d'une convention de Prestation de Service Unique, il convient de modifier les tarifs moyens au titre de l'année 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu les statuts de Cœur de Flandre agglo, notamment la compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, comprenant la gestion d'établissements d'accueil du jeune enfant intercommunaux ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'année 2026 dans le cadre des conventions d'éveil avec le département ;

Considérant l'avis favorable de la commission action sociale ;

Considérant la compétence du Conseil Communautaire concernant la fixation des tarifs des services intercommunaux ;

Il vous est proposé :

- de fixer le tarif moyen des places d'éveil pour l'année 2026 comme suit :
 - Grande crèche « L'Escale des Monts » à Méteren : 2,55 €/h,
 - Grande crèche « Les Ptits Géants » à Steenvoorde : 2,15 €/h,
 - « micro-crèche Monts et Merveilles » à Hardifort : 2,67 €/h.

Vote :

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 10 février 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

